



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE**  
**REVENTIN-VAUGRIS**

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 038-213803364-20260401-CM26\_21-DE



**DÉLIBÉRATION : 2026-21**

**OBJET : ÉQUIPE MUNICIPALE – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION UNIQUE DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL (SIGEM)**

**SÉANCE PUBLIQUE DU :** Mardi 31 mars 2026

**DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS :** vendredi 27 mars 2026

**CONSEILLER EN EXERCICE : 19 – PRÉSENTS : 18 – VOTANTS : 19**

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RIVOIRE	Hervé	X				GASPARINI	Gilles	X			
DAVID	Laurent	X				PION	Céline	X			
BIEUVELET	Laetitia	X				JOURDAN	Estelle	X			
LEICHER	Jean-Luc	X				HAYOZ	Anaïs	X			
BOUHIER	Michelle	X				MOGUÉROU	Gaëlig	X			
VACHER	Jean-Pierre	X				RIVOIRE	Mathilde	X			
SIMIAN	André	X				ORENGIA	Alain	X			
CHERY	Alain	X				LAROSE	Didier		X		C. BANDOCK
MERCIER	Valérie	X				BANDOCK	Céline	X			
CELARD	Cyrille	X									

*P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent*

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Laetitia BIEUVELET

**NOTE DE SYNTHÈSE :**

Suite à l'installation de l'équipe municipale le 20 mars 2026, il convient de nommer les représentants de la Commune au sein du syndicat intercommunal à vocation unique de gestion de l'enseignement musical (SIGEM).

**VU :**

- les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- les statuts du SIGEM ;

**CONSIDÉRANT :**

- la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation de nouveaux délégués au sein du syndicat intercommunal à vocation unique de gestion de l'enseignement musical (SIGEM)

## LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

**DÉSIGNE** Madame Laetitia BIEUVELET et Madame Anaïs HAYOZ en tant que déléguées titulaire au sein du SIGEM,

**DÉSIGNE** Madame Estelle JOURDAN et Madame Céline PION en tant que déléguées suppléantes au sein du SIGEM,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le jeudi 2 avril 2026



Monsieur le Maire  
Hervé RIVOIRE

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture